

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 24 (1888)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXIV^e Année.



15 MARS 1888.

N^o 6.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Lettres de l'avoyer Neuhaus au P. Girard. — La Caisse de secours des instituteurs et les pensions de retraite. — **Vaud** : Circulaire du Comité cantonal. — La formation du personnel enseignant (fin). — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Compositions. — Comptabilité. — Problèmes d'arithmétique.

Lettres de l'avoyer bernois Charles Neuhaus au P. Girard de Fribourg,

*pour l'engager à accepter la direction de l'Ecole normale de Porrentruy
nouvellement fondée (Juillet 1835).*

L'injuste condamnation prononcée, à Fribourg, contre la Méthode du Père Girard, n'avait fait que le rendre plus cher et plus vénérable aux Confédérés. Sa cellule au cloître de Lucerne était devenue une sorte de sanctuaire pédagogique, et celui qui l'habitait un oracle pour la Société helvétique d'utilité publique et les gouvernements cantonaux. Après la révolution démocratique de 1831, nous voyons les gouvernants bernois, soucieux de répandre l'instruction populaire négligée sous le régime aristocratique, se tourner fréquemment vers l'*Ermite des bords de la Reuss*; c'est le nom que Grégoire Girard se donne lui-même en tête du chapitre de ses Souvenirs qu'il a consacrés à son séjour à Lucerne, où il professait la philosophie et où il dirigeait l'Ecole des pauvres et l'Ecole normale et siégeait au Conseil d'éducation.

Dès 1832, nous trouvons le gouvernement bernois en relation avec Girard. En 1834 et en 1835, ces relations deviennent plus actives. Nous avons sous les yeux sept lettres de Charles Neuhaus, l'éminent chef de la république bernoise, dont la première

date du 22 mai 1834; toutes les autres sont du milieu et de la fin de l'année 1835.

Dans la première, Neuhaus annonçait à Girard que le Grand Conseil allait s'occuper d'une loi sur l'instruction publique et lui en soumettait le *projet* en le priant de lui communiquer, pour le 1^{er} septembre, ses observations sur les lacunes et les imperfections (*Uebelstænde und Mängel*) qui pourraient s'y trouver.

Chose digne de remarque, les instituteurs primaires de la Conférence de Berthoud envoyaient de leur côté le nouveau projet de loi au moine fribourgeois en le priant d'en dire son avis et d'user de son influence auprès des autorités bernoises pour améliorer la position matérielle de la classe enseignante. Cette pièce, signée Jean-Frédéric Æbi, président, fait un triste tableau de la situation financière des instituteurs et de l'école bernoise; car sur 896 écoles primaires contenant 75 000 élèves, très peu possédaient le matériel nécessaire en mobilier, livres et autres moyens d'enseignement, et le traitement des maîtres ne dépassait pas 75 fr. en moyenne.

Une autre fois, le gouvernement bernois consultait le Père Girard sur le choix des livres à introduire dans les écoles du Jura, et lui envoyait la liste des livres en usage.

En mars 1835, commencent les négociations relatives à la place de Directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, dont la création avait été votée par l'autorité législative.

On s'était d'abord adressé à Girard pour lui demander conseil à cet égard, et le célèbre pédagogue avait recommandé successivement deux de ses compatriotes fribourgeois: d'abord M. André Castella, puis M. Joseph Ruffieux. Mais le département de l'Education publique les avait trouvés trop jeunes et n'offrant pas les garanties suffisantes de capacité et d'expérience. C'est alors que l'idée de placer le Père Girard lui-même à la tête de l'établissement vint à l'avoyer Neuhaus et qu'une députation fut envoyée à Fribourg, où Girard était rentré depuis peu, pour lui faire les ouvertures nécessaires et l'engager à accepter ce poste (22 juillet).

Bien que l'entrevue n'eût pas abouti, Neuhaus ne désespérait pas encore d'amener le célèbre éducateur à se rendre aux vœux du gouvernement. Voici la lettre dont nous avons parlé et qui porte la date du 24 juillet, le surlendemain de l'entrevue des députés avec le moine fribourgeois. Nous traduisons de l'original allemand ce document dont l'importance lui assigne désormais une place dans l'histoire de l'instruction publique dans le canton de Berne et de la Suisse en général :

« Bien que le résultat de votre entrevue avec nos délégués n'ait pas été
» de nature à répondre à nos vœux les plus chers, il nous a cependant
» laissé l'espoir qu'en réfléchissant à l'importance de la mission que nous
» remettrions avec toute confiance entre vos mains et qu'en pensant à tout
» le bien que vous pourriez faire et dont l'influence s'étendrait aux siècles

» à venir, vous aurez le courage et la résolution nécessaires pour vaincre
» les difficultés qui s'opposent en ce moment à l'accomplissement de nos
» désirs

» Nous ne nous dissimulons pas que pour un vieillard septuagénaire et
» après une carrière aussi pleine de vicissitudes que de gloire et au mo-
» ment où l'on croit toucher au repos, ce n'est pas une tâche agréable de
» se jeter de nouveau dans le tumulte du monde, d'abandonner ses amis
» et aboutissants pour vivre parmi des personnes étrangères dont toutes
» ne sont pas animées d'un esprit bienveillant. D'autres que vous pour-
» raient se laisser effrayer par ces considérations. Mais votre corps n'est
» ni courbé ni affaibli par l'âge. En vous habite un esprit jeune, clair,
» énergique et doux en même temps qui vous soutiendra dans la lutte
» contre les ennemis de la lumière et de la civilisation, et votre vie anté-
» rieure, riche en belles actions, nous est un sûr garant que vous n'allé-
» guerez pas le besoin de repos lorsque le salut intellectuel de beaucoup
» de générations dépend de vous seul. Nous disons de vous seul ; car outre
» qu'il nous serait déjà difficile de trouver un homme qui, à côté de la
» profonde culture pédagogique qui vous distingue, possède un aussi
» grand trésor d'expériences, et la connaissance spéciale de nos besoins
» et spécialement ceux de la partie catholique, la chose nous serait im-
» possible si nous considérions les difficultés qui attendent le futur direc-
» teur de l'établissement à son entrée en fonctions. Ce chef de l'Ecole
» aura dans tous les cas la belle mission de tenir tête à une caste cléricale
» qui a jusqu'ici considéré l'instruction publique comme son monopole en
» détachant le peuple de l'Etat pour en faire l'instrument aveugle de ses
» desseins. C'est à cette caste qu'il faut résister avec prudence et fermeté ;
» avec prudence, puisqu'on placerait à la tête de l'Ecole normale un homme
» qui par sa qualité de catholique et de prêtre ôterait tout prétexte à ceux
» qui prétendent qu'on veut détruire la religion catholique ; avec fermeté,
» car à la passion et au fanatisme, on opposerait la force de la vérité fon-
» dée sur une culture et des vues profondes et qu'à l'esprit de domination
» et au culte des intérêts particuliers, on substituerait celui de la chose
» publique et des grands intérêts de l'humanité.

» Or, si nous parcourons notre patrie, grande et petite, où rencontre-
» rons-nous un homme qui réunisse ces qualités dans la même mesure
» que vous. Votre acceptation ferait taire la voix de la calomnie, déjoue-
» rait les machinations des obscurants et, les bénédictions du gouverne-
» ment, soucieux de la prospérité de ses administrés, ainsi que celles de
» 50 000 âmes qui vous devront leur éducation, seront la récompense du
» dernier et plus beau travail de votre vie. Nous sommes loin d'exiger le
» sacrifice entier de vos vieux jours et de votre repos à l'œuvre de la direc-
» tion de l'Ecole normale. Mais nous mettons un prix infini à ce que l'E-
» cole normale s'ouvre sous vos auspices et qu'elle vous ait pour chef au
» moins dans les premiers temps de son existence.

» Il est certes en votre pouvoir de vous rendre à nos vœux et nous avons
» la confiance que vous ne nous refuserez pas votre concours pour la
» fondation d'un établissement qui, dirigé par vous, sera un bonheur
» pour nous, mais qui sans vous, ou *ne pourra* entrer en vigueur, ou risque,
» à peine ouvert, de succomber aux attaques de ses adversaires.

» En attendant une réponse favorable, recevez d'avance nos remercie-
» ments et l'expression de notre haute considération. »

Les paroles de Neuhaus, si belles de franchise et de géné-

rosité, durent faire une grande impression sur Girard par le contraste de ce qui se passait à Fribourg où c'était à peine si on le consultait encore et à la dérobee, pour ainsi parler. Neuhaus ne lui dissimulait pas, par exemple, les luttes qu'il prévoyait pour l'Ecole nouvelle et que tout prêtre ou moine qu'il était, le chef de l'institution nouvelle ne pourrait éviter, dans les circonstances extraordinaires où se trouvait le Jura à cette époque. Le pédagogue fribourgeois avait bien prouvé, il est vrai, qu'il ne redoutait pas le combat pour la cause de l'éducation et de la lumière. Plus jeune, il eût sans doute accepté avec joie la mission qu'on lui dépeignait comme périlleuse au premier chef. Mais s'il acceptait, que deviendraient ces travaux sur lesquels il comptait pour la propagation finale des idées éducatives qu'il envisageait comme son testament en faveur des générations futures? Le Jura, d'ailleurs, lui apparaissait comme une *terra incognita*, un pays plus français que suisse et où lui manqueraient les consolations de l'amitié avec les ressources que lui offrait la bibliothèque de son cloître. Probablement aussi la pensée que sans accepter à Fribourg de fonctions publiques, sa présence pourrait cependant un jour ou l'autre être utile à son pays natal pesa-t-elle dans la balance? Ces considérations s'agitèrent un certain temps dans son esprit et finirent par l'emporter. Toutefois ce ne fut que le 28 septembre que le moine fribourgeois formula son refus catégorique d'accepter la direction de l'Ecole normale du Jura bernois. Il eut soin d'ailleurs de tempérer son refus en promettant son concours à l'œuvre¹.

Les troubles qui éclatèrent l'année suivante dans le Jura et qui provoquèrent avec l'occupation de ce pays par les troupes bernoises la proscription des chefs du clergé, prouvèrent que Girard avait vu juste et agi sagement en refusant la direction du nouvel établissement créé à une époque aussi orageuse. A une situation comme celle du Jura bernois, il fallait un homme de parti et de combat et non un pédagogue animé de sentiments tout chrétiens et pacifiques. (A suivre.) A. DAGUET.

La Caisse de secours des instituteurs et les pensions de retraite.

Un de nos anciens abonnés neuchâtelois établi à l'étranger et dont nous avons en plus d'une occasion constaté la générosité de caractère et l'élévation de vues nous envoie, par mandat postal, 10 francs pour la Caisse de secours. Nous taisons le nom de ce bienveillant donateur, puisqu'il le désire. Mais ce qui ne nous est pas défendu, c'est de transcrire les lignes dont il accompagne sa contribution.

« Je vous envoie ce mandat parce qu'en voyant que la Caisse de secours » a distribué, en 1887, 170 francs à quatre malheureuses familles, je suis

¹ Girard au département de l'instruction publique du canton de Berne. La lettre porte la date du 28 septembre 1835.

» touché du bien qu'on peut faire à l'aide d'une cotisation de 50 centimes
» par an. Que de services a déjà rendu cette modeste et humanitaire ins-
» titution, 50 centimes par an. Mais il me semble que ce soit une ironie.
» Et pourtant la Caisse a trouvé moyen de distribuer 170 francs.

» Que de gens riches, en Suisse, qui, s'ils connaissaient cette œuvre,
» seraient sans doute heureux d'y *contribuer*. »

L'excellent citoyen qui a écrit ces lignes nous avait fait part, il y a quel-
ques années, d'un projet tendant à établir en Suisse et de par la Confédéra-
tion UN SYSTÈME DE PENSION EN FAVEUR DES INSTITUTEURS.

Ce projet parut intempestif ou d'une exécution malaisée au Comité de
Genève. Mais je crois que rien ne s'opposerait plus à sa publication. L'idée
serait-elle erronée ou l'exécution offrirait-elle des inconvénients sérieux,
qu'elle aurait toujours l'avantage d'attirer l'attention du public et des au-
torités sur une lacune que notre honorable compatriote, qui est désinté-
ressé dans la question, n'hésite pas à qualifier de criante injustice.

Il s'indigne qu'on puisse renvoyer des instituteurs et des professeurs
comme de simples domestiques. C'est chose, ajoute-t-il, indigne d'un pays
qui se dit libre et éclairé. Il se demande si la Confédération ne pourrait
pas faire quelque chose pour les hommes d'école qui ont consacré un
demi-siècle à l'enseignement public dans plusieurs cantons où le système
de pensions n'est admis que pour certaines classes de fonctionnaires, les
gendarmes, par exemple, et les employés postaux. Un système de pension
bien entendu ferait au moins autant pour le progrès que l'institution de
l'art. 27 dont, au reste, on ne parle plus beaucoup dans la région fédérale
où le vent est aux concessions et au modérantisme. Mais quand on com-
pare la situation des instituteurs et professeurs suisses avec celle des hom-
mes d'école de l'Allemagne, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les
Etats monarchiques font plus pour ces utiles et dévoués éclaireurs du
peuple que nos républiques et la Confédération suisse. A. D.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Lausanne, le 8 mars 1888.

Aux membres de la Société pédagogique vaudoise.

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES,

La discussion du rapport général sur la question restée à
l'étude depuis le 23 septembre dernier devant avoir lieu dans le
courant de mai, votre comité prie les rapporteurs de section de
lui faire parvenir *avant le 25 mars* les travaux relatifs à la dite
question.

La période fort remplie qui s'approche et le délai relativement
court qui nous sépare de la réunion générale, nous font un
devoir de prendre des précautions pour que le travail sur la for-
mation du personnel enseignant, qui intéressera chacun, puisse
être expédié suffisamment tôt et fasse l'objet d'un examen appro-
fondi.

Ces raisons justifient, croyons nous, la liberté que nous prenons de fixer un terme aussi court pour l'envoi des rapports. Nos collègues que cela concerne plus particulièrement voudront bien veiller à ce qu'aucun préavis de section ne reste sans consultation ou sans emploi.

Peut-être n'est-il pas superflu de rappeler que les réunions du 17 mars sont de la plus haute importance. Nombreux seront sans doute ceux qui, par leur active participation, témoigneront de l'intérêt qu'ils portent à une étude satisfaisante du sujet à l'ordre du jour.

C'est dans cette pensée, chers collègues, que nous vous saluons cordialement.

Au nom du Comité cantonal :

Le président,
E. TROLLIET.

Le secrétaire,
E. PELET.

La formation du personnel enseignant¹.

(Suite et fin.)

Il n'est certes pas nécessaire de prouver que les régents sont des êtres à part... dans le canton, si ce n'est dans la création. Pas n'est besoin non plus de faire voir que le « monde cultivé » ou non leur est fermé. Quant à la glanure concernant les « originaux » et les « acariâtres », nous prions le lecteur de s'assurer (pages 70 et 71 du rapport général) quelle peut bien avoir été l'intention de M. Colomb en considérant cette citation du rapport comme une affirmation du rapporteur général : M. G. n'a rien affirmé ; il a simplement trouvé étrange que l'on s'étonnât de rencontrer dans le personnel enseignant les travers en question après le genre de formation et tous les traitements avouables ou non auxquels ce dernier est exposé dans l'exercice de ses fonctions. Il n'a médité de personne et il a droit à notre reconnaissance. Si le tableau existe, les partisans des réformes n'en sont pas les auteurs. Qui n'a pas entendu de mauvaises langues prétendre que le régent avait peut-être quelque instruction, mais en tout cas pas d'éducation ? Qui n'a jamais ouï les choses insensées que les manants de tous lieux profèrent volontiers sur son compte ? Ici encore nous n'affirmons rien, remarquant néanmoins que les traitements abusifs ou arbitraires tendent à deux fins : ou bien à une riposte malheureuse, longtemps et patiemment contenue, puis déchaînée tout à coup, préparant ainsi un admirable prétexte de vous trouver intraitable, ou bien elle aboutit à un aplatissement, à une abdication telle que l'on renonce à jamais de se faire rendre justice.

Insinuer que dans les revendications actuelles nous prenons pour motif un personnel « mal élevé », c'est nous faire une sanglante injure. Il n'a jamais été question de cela. Solidaire, calme et confiant dans son bon droit et dans sa force, c'est ainsi que nous rêvons un personnel pour

¹ Nous avons reçu sur le même sujet plusieurs correspondances favorables à la suppression de l'Ecole normale. Les arguments invoqués sont presque tous déjà relevés par M. T. Si les auteurs nous y autorisent, nous publierons dans notre prochain numéro les passages les plus saillants de leurs intéressantes communications. (Sous-rédacteur.)

l'avenir ; c'est ainsi qu'il sera véritablement en état de remplir sa mission. La préoccupation présente est de chercher non à nous éloigner de la société, mais à écarter de nous les causes débilitantes.

En mars 1881, une circulaire du Département aux Commissions d'écoles et aux régents contenait l'alinéa suivant :

« MM. les instituteurs sont placés légalement sous l'autorité des Municipalités et des Commissions d'écoles. En leur rappelant ce fait, le Département les prie d'éviter tout acte et toute parole qui tendraient à intervertir le rôle que leur assigne les prescriptions légales. »

On s'était plaint, alors que les régents aimaient à se réfugier sous la protection des Inspecteurs et du Département, et en mai 1880 la Commission de gestion exigea qu'une réprimande les replaçât d'une manière plus immédiate et plus complète sous les autorités communales. La correction, nous nous plaignons à le reconnaître, n'aurait pu être donnée en meilleurs termes et cependant, avouez qu'elle était raide. Méritée ou non par quelques-uns, elle ne l'était pas par tous. Son caractère public, vague, général la rendait offensante.

Eh bien ! que notre honorable contradicteur considère maintenant par qui « les personnes originales, acariâtres et d'un commerce difficile » ont été signalées et il ne songera plus à se faire des partisans en lançant des accusations contre ceux qui ne recherchent que le bien de l'école.

Il est donc bien établi que les ennemis du régent se sont entendus pour faire son portrait, un portrait un peu chargé, c'est vrai, mais ces ennemis ne sont pas des régents qui se flagellent

Pour ce qui regarde les grincheux, les gens sans urbanité et sans tact que M. C. veut nous faire dénicher, de bonne foi, quelque part, nous les proposons à notre tour à ses méditations ainsi que tous les déficits intellectuels et leurs causes, le priant d'examiner de combien de manières on arrive à n'être ni instruit ni poli.

Les airs grondants et dédaigneux émanent de l'orgueil et du mépris, pensons-nous cependant. Ce sont parfois les défauts des grands.... Ces favoris des circonstances, loin de méconnaître la société, pensent, en agissant ainsi, l'exploiter à leur manière, ce qui est bien différent d'y être accueilli comme étranger et de s'y montrer sans assurance.

Demander d'être traité en toute occasion comme tout le monde, c'est invoquer un droit que nul ne peut vous contester. Cela explique la piteuse manière que l'on a de vous suspecter et de vous répondre : « Les régents, dit M. Colomb, veulent jouer un rôle dans la société en dehors de l'école..., se faire tribuns, moniteurs politiques ; ils veulent jouer un rôle sur la scène du monde..., au lieu de suivre l'exemple de la modestie, qui devrait être leur rôle. »

De pareilles réprimandes sont bonnes tout au plus pour des enfants, car ces gronderies terminées, on s'aperçoit qu'elles ont pour but de former des êtres à part dans... le canton. Quel dommage que la vie monastique ne soit plus de mode !

Mais ne nous arrêtons pas là. A ces suppositions moins que bienveillantes nous opposons ce qui suit : Les devoirs du régent sont de donner tous ses soins à son travail. Ses droits, en dehors de ses obligations, sont ceux de tout autre citoyen, ni plus ni moins. Envisager différemment cette vocation, c'est la rendre impossible à accomplir ; refouler le régent dans sa sphère en lui prêchant la modestie, c'est tout bonnement le rendre ridicule. Le mal commence précisément en cet endroit. Je n'ai jamais vu

privation d'une part sans qu'il y ait abus d'autre part : la seule modestie qui convienne est dans le sentiment juste de son état : demander plus, c'est exiger l'humiliation ; or on sait quelle en est la contre-partie.

Cessons donc de recommander l'abaissement. Outre que les sincères adhérents à de telles conditions soient bien rares, il faut convenir que la théorie elle-même est plus fâcheuse que salutaire pour le bien public.

En ce qui concerne les avocats du régent, le passé en a été pauvre, pauvre parce qu'on ne défend pas ceux que l'on ne connaît pas ou que l'on connaît mal. L'histoire dit même que mainte petite notabilité s'est plusieurs fois fait une réputation en maudissant les régents en pleine assemblée législative. Comment voulez-vous qu'on vous épargne lorsque vous n'êtes connus dans le monde ou dans les conseils que par des rumeurs dont parfois le grotesque côtoie la fausseté ? Lorsqu'on ne regardera plus la régence comme la carrière d'honneur des misérables sans défense, toutes les probabilités seront en faveur d'une amélioration au profit de l'éducation populaire.

Réclamons l'émancipation sociale de l'école par les études du régent et par un exercice convenable de ses droits ; ce sera, sinon pour lui, du moins pour elle, un honnête héritage dont jouira la génération future. Alors, seulement alors la confiance renaitra ; on ne sera plus obligé de battre le rappel en faveur du recrutement et les questions scolaires ne mettront plus les intéressés dans les transes chaque fois qu'elles devront occuper le Grand Conseil.

On prétend aussi que les conseils généraux des communes rurales contestent aux régents l'exercice de leurs droits naturels. Pour l'honneur des convictions démocratiques de notre peuple, nous aimons à croire que de tels sentiments ne sont pas ceux de la généralité. Si pourtant la découverte de M. C. était de quelque valeur, encore serait-elle cruelle pour lui, qui aurait ainsi comme alliés, non pas le progrès et la générosité en personnes, mais, dans certaines localités rétrogrades, une sorte d'arrière-garde ayant souvent considéré le maître d'école comme un homme privé de l'espèce la plus onéreuse.

Pour le régent qui *sait rester à sa place*, c'est, en tous cas, un fonctionnaire-valet. Son idéal doit être limité par le plafond de la classe, sa patience finit par aboutir à l'abdication de soi-même, sa soumission va ci et là jusqu'au oui arraché par gain de paix quand, pour le bon ordre dans les affaires, il faudrait pouvoir répondre par un non énergique.

Si par un travail acharné, si par des efforts et des soins constants, et surtout si par des attentions particulières dont tout le monde n'est pas capable, le régent ne parvenait pas à contenter un peu ceux pour qui il fait tout et qui ne font pas même pour lui ce que la loi prescrit, le monde serait donc rempli d'ingrats.

Connaître les autres, se connaître soi-même, sont un seul et même sujet que les partisans d'une mise à l'écart voudront bien aussi méditer. Vouloir séparer ces deux notions, c'est le moyen de ne les concevoir ni l'une ni l'autre. Savoir qui l'on est et qui est autrui, cela ne s'apprend pas à huis clos. Pour y parvenir, l'apprentissage doit avoir lieu autant que possible dans des conditions se rapprochant de la vie active.

Cette « éducation sociale » est encore à faire, n'en déplaise à notre contradicteur, qui s'en va aux antipodes chercher des raisons contraires, tout en feignant de ne pas comprendre ce qui a bien pu être demandé par là.

La belle éducation, « le beau langage, les manières de gentleman »

(sic) n'ont jamais été l'objet d'aucun vœu formulé jusqu'à ce jour. Est-ce pour égarer la discussion que l'on fait dire tant de fois aux novateurs ce à quoi ils n'avaient pas songé ? L'éducation sociale demandée ne tendrait pas à préconiser le genre dandy, mais bien à donner aux futurs éducateurs une éducation forte et trempée dans la sève de toute une génération enfantine et adolescente. Est-ce que tous les enfants d'une république ne sont pas nés pour jouir du même soleil ? Pourquoi n'y acquerraient-ils pas des forces réciproques en s'y mesurant dans la lutte ?

Puis une faculté pédagogique ne serait pas, comme on l'a dit, « une excroissance » mais bien une aile léguée par l'Ecole normale actuelle. Pour que la nouvelle institution puisse prendre son vol, il ne lui manquera plus qu'une autre aile et un souffle nouveau. On est en droit d'espérer que nos autres établissements d'instruction seront à même d'y pourvoir.

L'accueil incertain qui, au dire de notre contradicteur, serait fait, dans ce cas, aux élèves régents par les autres établissements, serait l'indice fâcheux d'un mal beaucoup plus profond que nous nous le représentons à l'origine. Il en est de même du dédain que l'on promet à ces élèves de la part de leurs condisciples. Tout cela mettrait à jour une sotte façon de pratiquer la vie républicaine depuis l'enfance, et ferait voir combien il est temps de rajeunir l'esprit de nos établissements pour les harmoniser avec les idées de notre siècle.

L'âge de 9 ans, indiqué comme le point de départ de la préparation professionnelle, est un épouvantail tout net. C'est de 14 à 19 ans qu'il faut parler. Est-ce donc bien différent, sous ce rapport, de ce qu'on exige maintenant ? Qu'est-ce qui empêchera d'ailleurs que, moyennant des programmes précis, l'année préparatoire puisse se faire dans la première localité venue ?

L'expérience a prouvé jusqu'ici que les élèves bien doués qui entreprennent les études secondaires vers 13 ou 14 ans réussissent généralement et s'assimilent sans peine aux 2^{me} et 3^{me} classes de l'Ecole industrielle, aujourd'hui que les programmes ne sont pas entièrement concordants. Avec une coordination plus complète des programmes, une publication plus répandue de ceux-ci, il y a tout lieu d'espérer un succès sous ce rapport.

Quelques branches secondaires exigeront peut-être une leçon, ici et là, en sus de celles qui existent. Parlera-t-on de bouleversements pour désigner des réformes qui profiteront à la généralité et ne nuiront à personne ? Persistera-t-on à raisonner sur le présent, comme si le présent était le dernier mot d'une perfection immuable ?

L'Ecole industrielle n'a-t-elle pas ses ateliers ? Les cours agricoles leurs leçons et leurs expériences ? L'art d'enseigner s'est-il donc monopolisé jusqu'ici en des esprits qui en avaient fait une spécialité pendant toute leur vie ? Croira-t-on toujours que tel personnage en vogue certain jour est en mesure de vous ouvrir infailliblement tous les horizons de cet art ? N'y a-t-il rien à désirer sous ce rapport ? L'école d'application, malgré les résultats qu'elle a donnés, ne peut-elle pas encore être développée et encouragée ?

Quant aux études à reprendre par la base, régents et régentes savent ce qui en a été jusqu'à ce jour. Les exigences croissantes de l'enseignement primaire d'un côté, la défectuosité de certaines préparations de l'autre, ont fait que, sur plusieurs points et pour plusieurs branches, les besoins ont dépassé les moyens que laissaient entre nos mains l'établisse-

ment qui avait pour mission de nous former. — Les détails à cet égard ne manquent pour personne. Il n'y a qu'à en appeler à ses souvenirs.

Dans toute cette discussion, n'évoque-t-on pas trop le fantôme de la peur ? Cette Constituante soleuroise n'avait donc pas de sagesse dans ses délibérations puisqu'elle était mue par la colère. En lisant un tel reproche à son adresse, on ne croit pas apprendre l'histoire de ce canton de Soleure qui a tant de fois donné de si grands exemples de bon sens et de patriotisme. Nous pensons donc, jusqu'à preuve du contraire, que l'accusation qu'on lui jette est pour le moins hasardée.

Un autre spectre menace Zurich, à ce que l'on prétend : c'est une Ecole normale libre... en projet ! On avouera aisément combien peu tout cela fait peur, malgré l'intention que l'on semble avoir de nous prédire les mêmes dangers pour notre canton. Mais pour qu'une telle prévision s'accomplisse, il faudrait que les riches, subitement épris de zèle pour l'instruction des masses, consentissent à goûter des douceurs du métier ; car l'Etat ne subventionnant pas un établissement de ce genre, on aurait vraiment de la peine à comprendre comment des élèves d'une *académie de pauvres* pourraient bien subvenir aux dépenses que nécessiterait leur instruction, lorsqu'ils auraient tout avantage à suivre l'enseignement que l'Etat leur ferait donner dans des conditions éminemment préférables.

En somme, notre contradicteur nous paraît avoir avancé une foule d'affirmations qui se contredisent d'elles-mêmes, puis un certain nombre d'autres destinées, semble-t-il, à déplacer la question.

Tantôt c'est la pénurie et tantôt l'encombrement ; tantôt l'impossibilité pour les pauvres de suivre l'instruction donnée dans les établissements secondaires pour devenir régents, tantôt la constatation d'un fait qui prouve le contraire (30 élèves sur 104 ayant suivi sans subside aucun cette voie prétendue impraticable). On voit l'action débilante des subsides distribués dès le collège et l'on ne voit pas le côté fâcheux de la même mesure appliquée depuis longtemps à l'Ecole normale, ni cet effet dégradant qui, d'après la même loi, devrait atteindre les étudiants boursiers de nos facultés.

Ici, en donnant le contraire comme une ligne de conduite à suivre, on semble reprocher au régent sa trop prompte ou trop complète assimilation avec la population campagnarde, là on aime à voir rentrer dans nos villages cet élément sorti des conditions les plus humbles et ne demandant qu'à s'y fixer de nouveau ; ailleurs la modestie et les grandes ou petites attentions sont des prescriptions souveraines pour réussir dans les temps actuels ; un peu plus loin on reproche au mode que nous préférons d'avoir pour but le commerce des grands, comme si d'antique instinct et un peu par la faute du système en usage, plus d'un ne côtoyait pas déjà les plus forts, et comme si un personnel ne relevant que de l'accomplissement de ses devoirs avait à ramper et à cajoler pour obtenir des faveurs.

Dans un autre endroit, on critique les conséquences d'une préparation académique et l'on suspecte les intentions de ceux qui la désirent ; enfin, et pour terminer, on admet cette innovation comme une mesure utile.

Une remarque en passant : Le recensement de l'Ecole normale a établi l'inutilité de la 1^{re} année d'études, les propositions du défenseur tendent, d'un autre côté, à la quasi-suppression de la 4^{me}. La divergence paraît donc ne plus porter maintenant qu'entre la moitié et le tout.

Les craintes et les objections sont d'ailleurs remarquables par le nombre. Il faudrait les respecter si elles étaient fondées ; mais combien n'en a-t-on pas entendues qui étaient plus désespérées que convaincantes !

Il résulte donc de cette étude que, malgré les oppositions apparentes, nos contradicteurs sont d'accord avec nous sur la question de principe, à savoir que la préparation actuelle du personnel enseignant ne répond plus aux besoins de l'époque. Seule, la distance du plus au moins nous sépare.

On nous dit que la 1^{re} classe de l'Ecole normale pourrait être admise à recevoir des cours à l'Académie : nous pensons que, pour les raisons données, on ne peut en rester là. Un mince replâtrage est insuffisant. Le personnel de qui on exige tant a droit à quelque chose de mieux.

A tous les points de vue, l'école primaire sera la première à bénéficier de cette rentrée dans le droit commun. Pour y procéder, il ne sera pas nécessaire d'en appeler à la haine ou à l'ingratitude.

La meilleure préparation d'un personnel enseignant est à tous égards celle qui le rapproche le plus des différents éléments de la nation ; celle que donne l'Ecole normale ne peut pas atteindre ce but.

Une décision, donnant accès dans les établissements secondaires aux élèves capables (élèves régents ou autres) qui en solliciteraient l'entrée, constituerait un acte de justice.

Il suffit pour cela de reconnaître légalement comme élève régulier de tout établissement secondaire celui qui, sans faire des études complètes, suit un minimum de cours principaux pouvant conduire à d'autres carrières que celles dites libérales.

Ainsi tomberait une exclusion injustifiable ; ainsi serait au moins atténuée la séparation en castes ; ainsi on établirait un système éducatif qui aurait pour point de départ une vue d'ensemble. Ainsi on supprimerait les doubles emplois ; ainsi commencerait pour le maître d'école une ère qui le conduirait à la réhabilitation.

Il n'existe pas de raison valable pour s'opposer à cette réforme.

Lausanne, le 20 février 1888.

E. TROLLIET.

BIBLIOGRAPHIE SUISSE

Esquisse des 22 cantons de la Suisse, 16 feuilles pour l'enseignement de la géographie, par Reinhard et Steinmann.

La Suisse et les pays limitrophes. Carte à l'usage des écoles, levée d'après les travaux et avec l'autorisation du bureau topographique fédéral. Echelle 1 : 1 000 000 mêmes auteurs. Berne, librairie scolaire Antenen (W. Kaiser).

Nous n'hésitons pas à recommander chaleureusement aux abonnés de *l'Educateur* les cartes que viennent de publier MM. R. et S. A notre avis, ces cartes sont appelées à rendre les plus grands services aux élèves du degré supérieur des écoles primaires, ainsi qu'à ceux des écoles secondaires et industrielles.

Une première édition des « Esquisses » parue en 1887 a été rapidement enlevée. Les auteurs ont profité de cette seconde édition pour revoir leur travail et le perfectionner sous divers rapports. Les montagnes sont indiquées au moyen de hachures de couleur bistre du plus agréable effet. (Pour quelques feuilles seulement il a été fait usage de l'estompe) ; aussi les grandes lignes du relief si accidenté de la plupart de nos cantons sont-elles des plus faciles à saisir. Les localités ne sont indiquées que par leurs initiales. A l'élève à écrire en entier les noms. A cet égard, nous sommes heureux de constater que les auteurs ont sagement limité la

nomenclature; seules les localités qui ont quelque importance économiques ou historiques sont signalées. Pourtant ils n'ont pas toujours été bien inspirés. En ce qui concerne le canton de Neuchâtel, par exemple, l'omission de grands et riches villages, chefs-lieux de districts, tels que Môtiers et Cernier et même de la petite ville de Boudry, a de quoi surprendre. En outre, dans le vignoble, nous avons une erreur à signaler en passant. G. doit être remplacé par C. (Cortailod). Mais ce sont là des vétilles qu'il sera facile de faire disparaître dans une édition subséquente. Puisque nous en sommes aux critiques, disons que le relief est parfois un peu trop accentué (collines thurgoviennes, montagnes de Bâle et de Schaffhouse, Jura vaudois), que les routes devraient être distinguées des sentiers par un signe particulier et que les limites politiques des cantons pourraient être plus claires.

Dans chaque carte une place spéciale est réservée à l'inscription de données statistiques : superficie du canton, population, langue et religion.

Quelques feuilles renferment encore des dessins spéciaux : Courbes de niveau du Rigi et profils de montagnes.

Quant à la carte muette de la Suisse, c'est un travail original qui a certainement beaucoup de valeur. Elle renferme en outre une partie des contrées limitrophes de la Suisse. Au nord, elle va jusqu'à Strasbourg et Nancy, à l'est, jusqu'à Munich, au sud, elle comprend Turin, Milan, Pavie, Crémone, Mantoue et Vérone, à l'ouest, Grenoble, Lyon, Dijon et Besançon. C'est là une heureuse innovation ; l'histoire de la Suisse est si intimement liée à celle des pays voisins, qu'il est bon que l'élève, la carte sous les yeux, puisse se rendre un compte exact des faits qu'il étudie.

Ainsi que le disent MM. R. et S. dans le prospectus qui accompagne la carte de la Suisse, la modicité du prix permettra d'en sacrifier sans scrupule un exemplaire pour y indiquer et faire ressortir aux moyens de crayons de couleurs, fleuves, frontières, limites des langues, etc.

En effet, cette carte ne coûte que 25 centimes, et fr. 2,75 par douzaine, les esquisses sont livrées au prix *fabuleusement* bas de 50 centimes la collection des 46 feuilles, fr. 5,40 par douzaine de collections, 5 centimes la feuille isolée et 50 centimes la douzaine de feuilles.

C. KNAPP.

Nous avons reçu un certain nombre d'ouvrages dont on désire un compte rendu. Mais, à notre grand regret comme à celui des auteurs sans doute, ce compte rendu ou cette *recension*, comme disent les Allemands, ne peut être que de courte haleine.

Nous commençons *par les livres relatifs à la langue*.

Mosaïque française (prose et vers) par T. Bertholet, professeur au Gymnase de Bâle ¹.

Beau et grand volume imprimé avec soin, débutant par la prose qui prend les deux tiers et plus du volume. A la fin du livre est un vocabulaire. Il y a dans ce recueil une série de morceaux, les uns très connus, les autres peu ou pas du tout et de valeur très diverse; les auteurs français et suisses français s'y coudoient; d'où résulte une variété grande qui justifie le titre de *Mosaïque* que porte ce livre. — Mais on est un peu étonné de voir l'estimable auteur substituer aux paroles des poètes des

¹ Chez Birkhäuser, Bâle. 464 pages in-8°, 1 fr. 70.

expressions de son cru, ce qui l'oblige à ajouter au nom de l'auteur le mot *d'après* (d'après Delille, par exemple).

Cette substitution n'est pas toujours heureuse, témoin ce vers de M. Louis Tournier, de Genève, dans la poésie intitulée : *Le pauvre petit matelot* et commençant par ce vers :

Tu es couché sous la vague écumante.

C'est le cas de rappeler les vers de Boileau :

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.

Nouvelle grammaire espagnole complète et détaillée en 32 leçons, à l'usage des Français, par Alonzo, professeur à Genève¹.

Ce livre est loué par plusieurs organes de la presse espagnole et française comme étant clair et méthodique. Mais au lieu de 32 leçons, mettons en le double et plus. On sait ce que valent les méthodes dites expéditives. La grammaire n'est d'ailleurs qu'une partie de l'enseignement d'une langue.

Dans la liste des locutions espagnoles suivies de la traduction française, nous remarquons plusieurs expressions qui auraient gagné à être rendues par des équivalents ou une traduction plus exacte. Il y a dans cet ouvrage des fautes de français regrettables et qui doivent disparaître dans une prochaine édition. On dit en français : à *croupetons* et non *crouptons* — sur ces *entrefaites* et non sur ces *entrefaits* — *enorgueillir* et non *énorgueillir*. On ne peut pas dire non plus en français : *lui servir comme une fée* — tomber sur le *derrier* pour le *derrière* — ne voir plus loin *de son nez* pour ne voir pas plus loin que son nez — un *surnois* pour un *sournois*. — On trouve aussi par-ci par-là des locutions grossières bannies de la bonne société et que M. Alonzo fera également bien d'omettre dans une prochaine édition.

(A suivre.) A. D.

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION

Degré inférieur.

Leçon de choses. — *La noix*.

CANEVAS. — .. noix ... fruit .. noyer. — ... mûrit .. automne. — .. abat .. noix gaule. — L'enveloppe verte : brou. — .. coquille ... composée valves; ... renferme .. amande zeste. — .. sèche .. fruit claires .. soleil ... sur .. foyer. — .. noix .. servie .. table ... dessert. — .. en extrait huile excellente ménage. — campagne .. passe .. agréables soirées casse ... noix. — livre à ... occupation mau-
vaise saison.

Sujet semblable : *La noisette*.

¹ Genève, imprimerie Burekhardt (place du Molard), 1888, 416 pages.

Degré intermédiaire.

Le fer.

RÉSUMÉ. — Métal utile et commun. — Principales propriétés (ductile, malléable, dur, résistant). — Etat naturel (mélangé à l'état d'oxyde aux roches métallifères; en grains dans le Jura; jamais pur). Pays riches en fer (Scandinavie, Angleterre, Ecosse, Autriche, Allemagne, France, Suisse). Opérations que doit subir ce métal ou métallurgie du fer (fusion dans les *hauts-fourneaux*, pour obtenir la *fonte*). — La *fonte* (fer impur et charbon) est affinée (en brûlant le charbon dans un four à reverbère) pour obtenir le fer *doux* (non cassant). — Fabrication de l'*acier* (fer et charbon en moindre proportion que dans la fonte), en soumettant du fer saupoudré de charbon à une haute température, ou en *décarburant* (enlevant le charbon) incomplètement la fonte. — Acier fondu.

La trempe (action de tremper dans l'eau ou un autre liquide, l'acier chauffé à une température plus ou moins élevée pour le rendre dur et cassant).

Objets en fonte, coulés dans des moules (marmites, poêles, etc.), en fer forgé (fers à cheval, outils agricoles, clous, etc.), en fer laminé, tôle ou fer-blanc (tuyaux, bidons, etc.), en fil de fer ou fil d'archal (fils télégraphiques, treillis, cordages soutenant des ponts, etc.), en acier (armes, ressorts, instruments divers). — Soins exigés par les objets en fer (préserver de la rouille : graisser et maintenir secs).

Réflexions générales.

Sujet analogue : *Le cuivre.*

Degré supérieur.

Sujet géographique : *La Dôle.*

PLAN. — Une des plus hautes sommités du Jura (1678 m.). — Aspect à distance (la reine de la chaîne; boisée, gazonnée, du côté de la France, abrupte du côté méridional). — Comment on atteint la cime (route de St-Cergues, ou de Gingins). — Pâturages, sources, forêts, sentiers rocailleux, plantes rares. Panorama (chaîne des Alpes à partir du St-Gothard jusqu'au Dauphiné; le Léman, la plaine de la Suisse romande; les chaînes parallèles du Jura; la vallée des Dappes, le lac des Rousses, etc. Le Mont-Blanc que l'on distingue dans tous ses détails, quoiqu'à quatre-vingts kilomètres de distance). Description du sommet (terrasse gazonnée, rendez-vous des jeunes gens des villages de la plaine vaudoise, le premier dimanche d'août).

N.-B. Donner à la description la forme narrative. Le maître trouvera sur ce sujet d'intéressants développements dans le *Tableau du canton de Vaud*, par L. Vulliemin ou dans les ouvrages d'Urbain Olivier, l'auteur populaire que la Suisse romande vient de perdre.

Sujet semblable. — *Le Moléson.*

COMPTE DE TUTELLE ¹

(Suite et fin.)

Partage.

Le 10 février 1883, la Justice de Paix charge le tuteur de faire entre ses trois pupilles le partage de leurs biens. Veuillez établir le projet de

¹ Voir nos 2 et 3, pages 39 et 62.

partage. Le 1^{er} lot aura pour sa part les créances 3, 9, 12. — Le 2^e lot, les nos 4, 6, 7, 8, 10, 13. — Le 3^e lot, les nos 1, 2, 5, 11, 14, 15. (Mois de 30 j.)

Valeur des créances au 10 février 1883.

Nos					
1	Oblig. hypoth. contre J. H. G.	600	—	—	
	1 an d'intérêt 5 ⁰ / ₀ au 16 janvier 1883	30	—		
	Râte au 10 février 1883	2	—	632	—
2	Oblig. hypoth. c. E. B.	700	—		
	Râte 5 ⁰ / ₀ du 4 janv. au 10 fév. 1883.	3	45	703	50
3	Oblig. hypoth. c. J. S. R.	3000	—		
	Râte 4 ¹ / ₂ ⁰ / ₀ du 29 janv. au 10 fév. 83	4	13	3004	13
4	Oblig. hypoth. c. Ch. M.	800	—		
	2 intérêts à 5 ⁰ / ₀ au 6 janv. 1883. . .	80	—		
	Râte 5 ⁰ / ₀ au 10 février 1883	3	78	883	78
5	Oblig. hypoth. c. la C. d'A.	1400	—		
	1 intérêt à 5 ⁰ / ₀ au 30 juin 82 (int. 5 ⁰ / ₀ pour le retard)	70	—		
	Râte d'intérêt au 10 fév. 83 4 ¹ / ₂ ⁰ / ₀ .	38	50	1508	50
6	Coupon de dépôt à la C. d'Ep.	600	—		
	Râte d'intérêt 4 ⁰ / ₀ du 30 nov. 82 au 10 février 83.	4	67	604	67
7	Oblig. hypoth. contre A. S. C.	550	—		
	Râte d'int. 5 ⁰ / ₀ du 14 fév. 82 au 10 dit 83	27	20	577	20
8	Lettre de rente c. P. A. J. M. de 700 fr. à 69 fr. anciens pr 100 fr. actuels.	1014	49		
	1 intérêt au 9 janv. 83 5 ⁰ / ₀	50	73		
	Râte au 10 février.	4	37	1069	59
9	Cédule c. les Forges de Vallorbes . .	500	—		
	Râte 5 ⁰ / ₀ du 30 nov. 82 au 10 fév. 83	4	86	504	86
10	Oblig. c. la commune d'O.	500	—		
	Râte d'intérêt 4 ¹ / ₂ ⁰ / ₀ du 31 mars 82 au 10 février 83.	19	38	519	38
11	Oblig. c. la commune d'O.	500	—		
	Râte d'intérêt 4 ¹ / ₂ ⁰ / ₀	19	38	519	38
12	Action Caisse hypothécaire	500	—		
	Râte d'int. 5 ⁰ / ₀ du 30 sept. 82 au 10 févr. 83	9	03	509	03
13	Action C. hypoth.	500	—		
	Râte d'intérêt	9	03	509	03
14	Action C. hypoth.	500	—		
	Râte d'intérêt	9	03	509	03
15	Redevances du tuteur.			68	85
	Total à partager			12122	93
	¹ / ₃ pour chaque enfant			4040	97 ² / ₃

Répartition.

N ^o	1 ^{er} lot à L. R.				
	Sa part est le $\frac{1}{3}$ de l'actif.			4040	98
3	Il reçoit : une oblig. hyp. c. J. S. R.	3004	13		
9	Cédule c. Les forges de Vallorbes	504	86		
12	Une action de la Caisse hypoth.	509	03		
	Il reçoit du 2 ^e lot	22	96		
	Balance	4040	98	4040	98

N ^o	2 ^e lot à A. R.				
	Sa part est de			4040	97
4	Il reçoit : une oblig. hyp. c. Ch. Mercier, intérêts et râte	883	78		
6	Coupon de dépôt C. d'Epargne	604	67		
7	Oblig. hyp. c. A. J. C. et râte	577	20		
8	Lettre de rente P. A. J. M.	1069	59		
10	Oblig. c. commune d'O.	519	38		
13	Une action c. Caisse hypothécaire	509	03		
	Il redoit au 1 ^{er} lot			22	96
	Il redoit au 2 ^e lot			99	72
		4163	65	4163	65

N ^o	3 ^e lot à J. R.				
	Sa part est de			4040	98
1	Il reçoit une oblig. hyp. c. J. H. G.	632	—		
2	Oblig. hyp. c. E. B.	703	50		
5	» » c. C. d'A.	1508	50		
11	Oblig. c. C. d'O	519	38		
14	Une action Caisse hypoth.	509	03		
15	Redevance du tuteur	68	85		
	Il retirera du 2 ^e lot	99	72		
		4040	98	4040	98

ARITHMÉTIQUE

5. — Les intérêts simples de 16000 fr. au $4\frac{3}{4}\%$ pendant 1 an 9 mois doivent être partagés entre 6 co-usufructiers dont les 2 premiers ont part double des 4 autres. Que recevront-ils chacun? R. fr. 332,50 et fr. 116,25.

6. — Deux associés ont perdu dans une spéculation le 14 % de leurs fonds. Le premier, qui avait déposé les $\frac{5}{8}$ du fonds commun, perd 3500 francs. Combien ont-ils déposé chacun? Combien perd le second? R. 25000; 15000; 2100 fr.

P. D.

V A U D

Collèges communaux et Ecoles supérieures.

Aubonne. — L'une des places d'instituteur au collège et à l'école supérieure de cette ville est au concours.

Fonctions : 33 heures de leçons par semaine au maximum. L'enseignement comporte : l'allemand au collège et dans les premières classes de l'école supérieure ; le latin dans les volées inférieures de la section classique.

Traitement : 2500 fr. par an pour une nomination définitive ; 2300 fr. pour une nomination provisoire.

Le traitement affecté à la place de maître de gymnastique serait ajouté si l'instituteur pouvait se charger de cet enseignement.

Entrée en fonctions le 7 mai 1888. Le directeur du collège donnera les renseignements nécessaires. Adresser les offres à la commission des écoles avant le 10 avril. L'examen aura lieu le 20 avril, à 8 heures.

Ste Croix. — Un concours est ouvert pour la repourvue définitive d'un maître de sciences physiques et naturelles et d'allemand au collège industriel et à l'école supérieure de Ste-Croix.

Obligations : 33 heures de leçons par semaine.

Traitement : 2400 fr.

Entrée en fonctions immédiate.

Adresser les offres de service à la commission des écoles avant le 6 avril. Examen le 7 avril, à 10 heures du matin.

Nyon. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un maître d'arithmétique, d'histoire et de géographie au collège classique-industriel et à l'école supérieure de Nyon.

Obligations : 33 heures de leçons par semaine.

Traitement : Fr. 2450 pour toutes choses. Entrée en fonctions le 1^{er} mai 1888. Adresser les offres au Président de la Commission des écoles, avant le 3 avril prochain. Examen le 16 avril, à 9 1/2 heures du matin.

TECHNIKUM du canton de Zurich, à WINTERTHUR

Cours pour les maîtres de dessin des écoles professionnelles d'adultes

Le canton de Zurich, avec l'appui d'une subvention fédérale, a créé un 3^{me} cours d'enseignement pour les maîtres de dessin des écoles professionnelles d'adultes. Pour le programme, s'adresser à la Direction du Technikum.
(M-5276-Z)

JURA BERNOIS

MISES AU CONCOURS

Tramelan dessus. II^{me} classe; fr. 1150. — Inscriptions jusqu'au 25 mars.

Les Reussilles (Tramelan). III^{me} classe mixte; fr. 800. — Inscriptions jusqu'au 25 mars.

St-Imier. Classe supérieure de garçons; fr. 2000. — Inscriptions jusqu'au 18 mars.

Courtelary. IV^{me} classe mixte; fr. 830. — Inscriptions jusqu'au 18 mars.

Sonvillier. II^{me} classe de filles; fr. 850. — Inscriptions jusqu'au 25 mars.

Montagne du Droit de Sonvillier. Classe inférieure mixte; fr. 700. — Inscriptions jusqu'au 25 mars.

Orvin. Classe moyenne; fr. 900, — Inscriptions jusqu'au 25 mars.

Mont-Crosin. (Montagne de Cormoret-Courtelary). Les trois degrés; fr. 550. — Inscriptions jusqu'au 25 mars.

Tramelan-dessous. IV^{me} classe mixte; fr. 550. — Inscriptions jusqu'au 25 mars.

Cortébert. II^{me}, éventuellement III^{me} classe mixte; fr. 750. — Inscriptions jusqu'au 25 mars.

Bienne. III^{me} A de filles; fr. 1300. — Inscriptions jusqu'au 18 mars.

Madretsch. II^{me} classe; fr. 1000. — Inscriptions jusqu'au 15 avril.

Souboz. Classe comprenant les 3 degrés; fr. 650. — Inscriptions jusqu'au 22 mars.

Erziehungsdirektion des Kantons Bern.

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

— — — — —
VIENT DE PARAÎTRE

Guide pratique pour le calcul des volumes, par E. Meyer, professeur à l'école cantonale de Porrentruy. Brochure in-12 avec figures, 60 c.

Vocabulaire français orthographique et grammatical, par F.-L. Pasche. 1^{re} partie, in-12 cart., 80 c.

Guide pratique des travaux manuels, par MM. Dumont et Philippon. Un vol. petit in-4^o, contenant 650 gravures, cart., fr. 2,50.

Cours normal de travail manuel, à l'usage des élèves des écoles normales primaires et des instituteurs, par D. Martin. Un vol. in-12 cart. toile, fr. 2,50.

Principes généraux d'éducation chrétienne, par Adam Vulliet, in-12 broché, fr. 2,50.

Principes de composition et de style, par A. Lanson, profes., in-12 cart. toile, fr. 2,50.

L'année scientifique et industrielle 1887, par Louis Figuier, in-12, fr. 3,50.

La leçon de choses, théorie et pratique, avec un appendice sur la lecture expliquée, par C. Delon, in-12 cart. toile, fr. 3.

ON DEMANDE une personne qui désirerait apprendre le bon allemand et donnerait en même temps des leçons de français. — S'adresser à M. A. Grisel, Grosse Monchenstrasse, 28, Rostock.

Cantates patriotiques GRANDSON et DAVEL

pour chœurs-mixtes, chœurs d'hommes et écoles.

Ed^{on} complète 1 fr. — Ed^{on} sans accompt 40 c. — Par 20 exemplaires, 30 c.

COLLECTION DE CHŒURS D'HOMMES

Quelques chœurs étant épuisés, elle sera envoyée à MM. les Directeurs au prix réduit de 1 fr. 50. — Avec les deux cantates 2 fr. Envoi à l'examen.

LE CHANTEUR ROMAND

(Quatrième mille.)

[H-349-L]

Nouveau recueil contenant 24 romances et 30 chansons nouvelles.

Un joli volume élégamment relié, contenant texte et musique des 54 numéros.

Prix 2 fr. — Pour MM. les Instituteurs, Directeurs et membres de Soc. de chant, 1 fr. 50.

Adresser les demandes à l'auteur, H. GIROUD, à Ste-Croix (Vaud).

9 1/5

PRIMES AUX ABONNÉS

du journal

L'ÉDUCATEUR

Jusqu'au 31 mars prochain, les abonnés de l'*Educateur* pourront obtenir les ouvrages suivants au prix exceptionnel de *un franc cinquante centimes* le volume.

Une jeune fille à la vieille mode, par Miss ALCOTT. (Prix ord. 3 fr.)

Alexandre Vinet, par J.-F. ASTIÉ. (2 fr.)

Jean-Christophe Blumhardt, le pasteur des bains de Boll, par F. GRIN. (3 fr.)

Henri Marsden, par Miss A.-E. WARD. (2 fr.)

Etudes bibliques, par F. CHAPUIS. (3 fr.)

Petits péchés, par M^{lle} M. L. (2 fr. 25)

La Fille du fonctionnaire, par l'auteur de SERGE BATOURINE. (3 fr. 50.)

Travail, par Miss ALCOTT. (3 fr. 50.)

La tour de Lough-Erne, par l'auteur de *Serge Batourine*. (3 fr. 50.)

Vacances en Amérique, par M^{lle} J. ANNEVELLE. (3 fr. 50.)

Explication de l'Evangile de St-Matthieu, par L. DEMOLE, 2 vol. (6 fr.)

Fleurs moissonnées, par M^{lle} M. L. (2 fr. 25.)

Le petit monde. Deux albums illustrés. (1 fr. 50.)

Les portes entr'ouvertes, par Elisabeth S. PHELPS. (2 fr. 25.)

La vérité dans la charité, par ARBOUSSE-BASTIDE. (3 fr. 50.)

Foi, espérance, par OYEX-DELA-FONTAINE. (2 fr. 50.)

Le miroir. Fables et allégories, par M^{me} PROSSER. (2 fr.)

Les œuvres évangéliques. Cinq conférences. (2 fr.)

Brahmakarma, ou rites sacrés des Indous, par A. BOURQUIN. (3 fr.)

Histoire de la Réformation en Espagne, par Moïse DROIN, 2 vol. (6 fr.)

Adresser les demandes à M. **AR. MICHE**, éditeur, Pré-du-Marché, 17, Lausanne.

Fournitures d'école.

Fabrique de cahiers pour écoles primaires, secondaires, collèges et pensionnats; albums et papiers à dessin; matériel complet pour le dessin industriel et artistique; boîtes de mathématiques; sacs et serviettes d'écoliers. Ardoises ordinaires et rayées; touches, crayons, plumes métalliques et porte-plumes; encres et encriers. Tableaux noirs et bouliers; compas en bois et règles divisées. Craie blanche, craie ronde, dite américaine. Registres pour absences.

Toile américaine remplaçant le tableau noir. Tableaux de différentes grandeurs. **Vernis** pour réparer la toile noire. **Effaçoirs**.

Fournitures de bureau.

Registres, onglets; presses à copier; papiers à lettre et enveloppes. Portefeuilles; échéanciers; serviettes d'avocats. Maroquinerie; agendas et calendriers; timbres en caoutchouc et en laiton. Impressions en tous genres.

PAPETERIE PENEVEYRE & C^{ie}
Palud 22, maison Chaptrens, LAUSANNE.

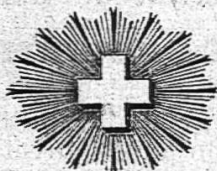
AVIS

Un Genevois qui enseigne depuis plusieurs années le français et l'allemand à Odessa, et qui parle couramment le russe, — obligé de rentrer au pays pour cause de santé de sa fille, — désirerait se placer comme maître externe d'un établissement d'éducation en Suisse.

Excellentes références. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. L.-C. SIMONET, régent secondaire à Meyrin, près Genève.

XXIV^e ANNÉE

N^o 7.



LAUSANNE

1^{er} Avril. 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse 5 fr. par an.
Pour l'Etranger 6 fr. ,

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. F. Roulin, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser

- A. M. *Daguet*, à Neuchâtel, tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A M. *Roulin*, à Lausanne, ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A M. *Beausire*, à Lausanne, tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire**, secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD: MM. *Roux*, *Colomb*, *Hermenjat* et *Trollet*. — NEUCHÂTEL: MM. *Villommet*, *Miéville* et *Latour*. — GENÈVE: MM. *Charrey* et *Thorens*. — JURA BERNOIS: MM. *Mercerat*, *Péquegnat* et *Breuleux*. — FRIBOURG: M. *Ducotterd*. — VALAIS: M. *Bruttin*. — SUISSE ALLEMANDE: M. *Gunzinger*.

Comité directeur: MM. *L. Roux*, directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux*, contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud*, instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire*, secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet*, instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants: MM. *Roulin*, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz*, directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset*, instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE A. GENTON ET VIRET

1888

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

ABONNÉS DE L'ÉTRANGER

Les abonnés de l'étranger qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1888, sont instamment priés de l'acquitter **sans retard**, s'ils ne veulent pas éprouver de suspension dans l'envoi du journal.

Adresser un mandat-postal de 6 fr. à **M. L^s Beausire, gérant de l'Éducateur, à Lausanne** (Suisse).

Caisse de secours. Reçu, avec remerciements, 1 fr. de M. Rufu, Roumanie; 3 fr. de M. Jomini, inst. à Bremblens; 5 fr. d'un généreux anonyme, instituteur lausannois.

Petite correspondance. Reçu le prix d'abonnement pour 1888 de: Mlle Sophie Masmejan, île de Chypre; M. Quayzin, Stuttgart; M. Ant. Rufu, Galatz (Roumanie).

VAUD

Concours primaires.

Nous rappelons une fois pour toutes aux intéressés que les inscriptions doivent parvenir aux commissions d'école 8 jours avant l'examen.

RÉGENTES

- Vevey.** Degré inférieur; fr. 1600 pour toutes choses. — Examen le 1^{er} mai, à 8 $\frac{1}{2}$ heures.
- Rivaz.** 2^{me} classe mixte; fr. 800 pour toutes choses. — Examen le 3 mai, à 8 $\frac{1}{2}$ heures.
- Nyon.** Classe de filles; fr. 1100 pour toutes choses. — Examen le 5 mai, à 7 heures.
- Bex.** Degré inférieur; fr. 1100 pour toutes choses. — Examen le 7 mai, à 9 heures.
- Bex.** Degré inférieur; fr. 1100 pour toutes choses. — Examen le 7 mai, à 9 heures.
- Corseaux.** Ecole d'ouvrages et enfantine; fr. 130. — Examen le 2 mai, à 9 heures.

RÉGENTS

- Corseaux.** Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 2 mai, à 9 heures.
- Gressy.** Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 3 mai, à 8 heures.
- Chanéaz.** Classe mixte; fr. 1400. — Examen le 4 mai, à 8 heures.

Collèges communaux et Ecoles supérieures.

Moudon. — La place de maîtresse d'études à l'école supérieure de Moudon est au concours.

Obligations: L'enseignement comprend toutes les branches dont la connaissance est exigée dans les degrés intermédiaire et supérieur des classes primaires (pour les jeunes filles), plus l'allemand et l'histoire universelle. — Surveillance générale de l'école. On insistera spécialement sur les ouvrages du sexe. — 27 heures par semaine.

Avantages: 1300 fr. pour toutes choses.

Adresser les offres au Président de la Commission des écoles de Moudon avant le 10 avril. — Examen le 18 avril, à 8 heures. Entrée en fonctions le premier mai.

Lutry. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un instituteur chargé de l'enseignement du français à l'école supérieure des jeunes filles et à l'école secondaire des garçons, de l'allemand, de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique dans ce dernier établissement.

2400 fr. par an pour 34 heures de leçons par semaine, au maximum.

L'examen aura lieu à Lutry, le 19 avril prochain, à 8 $\frac{1}{2}$ heures du matin. Adresser les inscriptions jusqu'au 8 avril, à M. le Président de la Commission des écoles de Lutry.

V A U D ECOLES NORMALES

Examens d'admission.

Les examens d'admission aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

- a) Pour l'école des élèves régentes, le mardi 17 avril ;
- b) Pour l'école des élèves régents, le mercredi 18 avril.

Ils commenceront chaque jour à 7 heures du matin.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer par écrit au directeur soussigné, avant le 8 avril prochain, et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte ou un certificat d'origine et un acte de naissance ;
- b) Un certificat de vaccination ;
- c) Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité du domicile ;
- d) Une déclaration signée par eux et portant l'engagement de desservir, pendant deux ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Toutefois, lorsque le nombre des élèves le permet, les Vaudois sont admis comme élèves réguliers, lors même qu'ils ne rempliraient pas la condition mentionnée au paragraphe d.

Ceux qui, en cas d'admission, se proposent de demander à être mis au bénéfice des subsides accordés par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Ces subsides sont d'abord réglés d'après les moyens de fortune de l'élève, puis dans le cours de ses études il est tenu compte de son travail et de sa conduite. Ils sont fixés dans les limites de 20 centimes à 1 franc 40 c. par jour.

Pour être admis à titre d'élève régulier, il faut :

- a) Etre âgé de 16 ans révolus dans le courant de l'année 1888 ;
- b) Avoir une bonne constitution physique et être exempt de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence ;
- c) Subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés dans les écoles primaires et dans les limites du programme d'admission. Ce programme sera envoyé aux personnes qui le demanderont.

Lausanne, le 16 février 1888.

DUPUIS, directeur.

COLLÈGE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Ecole primaire

Mise au concours de deux postes d'instituteurs :

1^o **Ecole de la Sombaille.** (Environs). — Traitement annuel : 1500 fr. — plus le logement et une indemnité de chauffage.

Astrictions : 33 heures par semaine.

2^o **Classe supérieure des Bulles.** (Environs). — Traitement annuel : 1600 fr. — plus le logement et une indemnité de chauffage.

Astrictions : 33 heures par semaine.

Entrée en fonctions dans les deux postes : mardi 24 avril 1888.

Examens de concours :

Lundi 9 avril prochain, dès 8 heures du matin, au Collège industriel.

Les postulants, porteurs du brevet neuchâtelois de 1^{er} degré, sont priés d'adresser leurs offres de service, avec pièces à l'appui, d'ici au 6 avril prochain, à M. Ch^s Willeumier, président de la Commission d'éducation, et d'en prévenir le Département de l'instruction publique.

La Chaux-de-Fonds, 5 mars 1888.

Commission d'éducation

PAPETERIE ET LIBRAIRIE CLASSIQUE

F. Gaillard-Pousaz, Martheray 5 B, Lausanne.

(Détail et demi-gros.)

Cahiers ord. 10 feuilles, fr. 6,25 le 0/0, 8 feuilles, fr. 5,50. — Cahiers divers, toutes rég. dès 10 c., cart. ou non. — Tous les cahiers de la méthode romande. — Albums divers pour dessin, dès 20 c. — Papier à dessin, — buvard, — écolier réglé ou non, — Ardoises, touches, craie blanche, ronde ou carrée. — **Crayons des écoles (Faber), fabrique spéciale, 10 c. (rabais 25 0/0 au demi-gros).** — Crayons divers, dès 5 c., Faber ou autres. — Encrriers de 10 c à 2 fr. — Encre diverses, le flacon dès 25 c. — Règle (carré) graduée de 30 cm. 15 c. — Plumes d'acier div., dès 90 c. la grosse. — **Encrriers** pour bancs d'école, 30 c. — **Porte-plumes**, dès 5 c.; la douz. dès 50 c. — **Equerres et tés**, dès 15 c. — **Etuils et boîtes à plumes**, 10 et 15 c. — **Gommes** dès 5 c. — **Règles et carrés**, dès 5 c., etc., etc. — **Compas** pour tableau noir, dès fr. 1,20 — **Compas** divers, avec boîte, dès fr. 1,10. — **Boîtes de Mathématiques, fabrique spéc. nouv.** 10 fr. — Modèles de dessin. — Couleurs pour lavis, grand choix, 10 c. pièce. — Tous les ouvrages scolaires, tous les almanachs et agendas, toutes les nouveautés de l'année annoncées par les journaux. — Album de poésie. — Buvards. — Sacs d'écoliers.

GAZIER, le meilleur de tous les dictionnaires. Prix fr. 2,60. — **Encyclopédie des ouvrages de dames**, par M^{me} de Dillmont, volume richement relié; dessins très nombreux, in-8°, fr. 3,75.

Demandes par carte-correspondance. Les ordres seront promptement exécutés.

E C H A N G E

M. Fouillout, ancien maire de Cessy, commune du département de l'Ain (France), à six kilomètres de Genève, sur la route de Ferney à Gex, désire recevoir en pension un jeune homme ou une jeune fille en échange de son fils âgé de 14 ans qui désire apprendre l'allemand.

Adresser les offres au soussigné

J. DESCHAMPS,
régent à Meyrin (Genève).

La fabrique d'articles de musique C.-A. Schuster, Markneukirchen s/S recommande ses excellents et très renommés Violons de concert et d'école, etc., etc. (M-A-4796-L)

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

TECHNIKUM du canton de Zurich, à WINTERTHUR

Cours pour les maîtres de dessin des écoles professionnelles d'adultes

Le canton de Zurich, avec l'appui d'une subvention fédérale, a créé un 3^{me} cours d'enseignement pour les maîtres de dessin des écoles professionnelles d'adultes. Pour le programme, s'adresser à la Direction du Technikum.
(M-5276-Z)